

Procès-verbal de séance

Séance du 5 Décembre 2022

L'an 2022 et le 5 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : CORNET Philippe, d'ANDIGNÉ Constantin, MARSAIS Jean-Pierre, MONPOINT Sylvain

Excusé(s) : Mme DAVAILLON Isabelle, M. PILARD Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 10

Date de la convocation : 29/11/2022

Date d'affichage : 12/12/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

Engagement de la commune comme partenaire du projet Terrecole dans le cadre de l'AMI "Innovation dans la forme scolaire". - réf : 2022_058

Madame le Maire rappelle que l'association des maires de l'ancien canton de Montrésor a candidaté et à été retenue pour l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour le 4ème programme d'investissement d'avenir "Innovation dans la forme scolaire". Ce projet baptisé TERRECOLE concerne 3 RPI du Montrésorais et sera doté d'un budget de 4.000.000 € soit 2.000.000 € par l'Etat, 1.500.000 € par les collectivités territoriales et le Comptoir des entrepreneurs et 500.000 € par les 11 communes concernées, le tout sur 5 ans.

Tous les conseillers municipaux ont été informés du projet au cours de ces dernières semaines.

Le projet sera développé par ses associés au sein d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), afin de répondre à des enjeux d'attractivités, d'inclusion et de réussite au service du territoire éducatif rural du Montrésorais. Il permettra la mise en place et le développement d'activités de co-éducation centrés sur le parcours de l'enfant depuis ses 1000 premiers jours jusqu'à son orientation en sortie du collège.

Les 11 communes seront partenaires du projet et s'engagent à verser à son budget 500.000 € sur 5 ans qui seront apportés au prorata du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'engagement de la commune comme partenaire du projet Terrecole au sein de la SCIC ;
- **Prends en compte** la participation financière comme indiqué ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier ;

- **La désigne** comme représentant de la commune au sein de la SCIC en formation.

Abattage de deux chênes au lieu-dit "les Bruyères" - Devis de l'entreprise NIVET Charly Sud Touraine Espaces Verts. - réf : 2022_059

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les 3 devis qui ont été reçus pour l'abattage des deux chênes malades au lieu-dit "Les Bruyères" situés sur le chemin rural n°43 en bordure d'une propriété privée.

- L'entreprise NIVET Charly Sud Touraine Espaces Verts de St-Jean-St-Germain (37600) propose une intervention avec une nacelle pour un montant de 3.900,00 € HT.

- La SARL JUDIMA SERVICES de Chemillé-sur-Indrois (37460) pour un montant de 6.720,00 € HT pour une intervention avec une nacelle et une pelle de 8 tonnes.

- L'auto-entreprise KOMOREBI Clément ROSSI de Tours pour un montant de 4.500,00 HT pour un démontage et un abattage à la main.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise NIVET Charly Sud Touraine Espaces Verts de St-Jean-St-Germain pour un montant de 3.900,00 € HT pour le démontage des deux chênes situés sur le chemin rural n° 43 au lieu-dit "Les Bruyères" en limite d'une propriété privée;

- **Charge** Madame le Maire de signer le devis et de faire exécuter les conditions contractées.

Modification du plan de financement pour l'aménagement de l'aire de loisirs multigénérationnel. - réf : 2022_060

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du conseil municipal du 07 novembre 2022, le plan de financement de l'aménagement de l'aire de loisirs multigénérationnelle a été voté.

Cependant, une méprise a été faite concernant le FIDIT (Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique) qui s'adresse uniquement aux demandeurs privés.

Aussi sur les recommandations du Conseil Départemental, il est possible de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT), volet "sports de nature".

Il conviendrait donc de modifier le plan de financement en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Dit** qu'un dossier de demande de subvention pour au titre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT) sera déposé à la place de la demande au FIDIT. Le plan de financement de l'aménagement de l'aire de loisirs multigénérationnelle est donc voté de façon suivante :

	Dépenses éligibles	Montant subvention souhaité	Taux	Coût HT travaux estimé
DETR	391 956,00 €	47 823,00 €	12 %	
FDSR enveloppe socle 2022+2023 (2fois 8487,00)	415 993,00 €	16 974,00 €	4 %	
FDSR enveloppe projet 2023	365 366,00 €	182 683,00 €	50 %	
FDADDT	141 224,69 €	25 314,00 €	17 %	
CRTE	415 993,00 €	60 000,00 €	14 %	
Montant total subventions		332 794,00 €	80 %	
Autofinancement commune		83 199,00 €	20%	
Total recettes		415 993,00 €	100 %	415.993,00 €

Modification des horaires d'ouverture de la Mairie. - réf : 2022_061

Madame le Maire propose au Conseil Municipal qu'en raison du passage à temps partiel sur autorisation de la secrétaire, il convient de modifier les horaires d'ouverture au public de la Mairie de façon suivante :

Lundi - Mardi - Jeudi : de 09h00 à 12h30 (possibilité de rendez-vous de 14h00 à 17h00)

Fermé le Mercredi toute la journée.

Vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la modification des horaires d'ouverture au public de la Mairie selon les horaires proposés.

- **Dit** que ces nouveaux horaires prendront effet à compter du 02/01/2023.

Règlement d'une créance EDF échéance de 2018 suite relance reçue le 23/11/2022. - réf : 2022_062

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une relance reçue en mairie le 23/11/2022 par lettre recommandée avec accusé réception. Elle concerne une créance EDF restée impayées à échéance 2018 dont le montant est de 650,80 €.

Il s'agit d'un reliquat de facture du 25/02/2018 qui n'avait pas été régularisée suite à une double facturation entre le nouveau fournisseur d'énergie Plüm Energie à compter du 01/01/2018 et EDF qui était le fournisseur de la commune jusqu'au 31/12/2017.

En vertu de l'article 2 de la loi 1968-1250 du 31 décembre 1968, le délai de prescription est interrompu du fait de la réception de ce courrier de relance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Charge** Madame le Maire de faire régler le solde de la facture 10073278932 du 25/02/2018 d'un montant de 650,80 € sur l'exercice 2022.

Questions diverses :

Demande d'organisation du Carnaval :

L'Association des Parents d'Elèves projette d'organiser un carnaval le 21 février 2023 avec la confection d'un bonhomme Carnaval qui sera ensuite brûlé sur le site de l'ancien stade.

Décorations et préparatifs de Noël :

Une équipe dynamique composée de bénévoles et de conseillers municipaux a décoré avec talent les rues et de nombreux endroits dans le bourg et à Coulangé.

Nos employés communaux Christian et Romain s'occupent de l'installation des décorations lumineuses conservées autour de l'école.

Les boîtes contenant les confiseries qui seront distribués aux enfants lors de l'arbre de Noël le 11 décembre ont été confectionnées avec l'aide des résidents de la Maison de Retraite sous la protection de Brigitte ARNAULT.

Complément de compte-rendu:

Entretien de la salle des fêtes et utilisation :

À nouveau le problème du nettoyage et de l'utilisation de la salle des fêtes a été soulevé. Une équipe de conseillers municipaux accompagnée de l'agent d'entretien de la commune a effectué le nettoyage et un dégraissage approfondi de la cuisine. L'un des conseiller ayant apporté son nettoyeur vapeur personnel et au vu de son efficacité, il est envisagé de faire l'acquisition d'un matériel similaire sur le prochain exercice.

D'autre part, il a été remarqué que les bénévoles qui préparent les repas pour l'Amicale du Temps Libre, n'utilisent pas le four à gaz qui équipe la cuisine, mais qu'ils apportent du matériel professionnel électrique. Il semble que les traiteurs qui interviennent pour les particuliers ne font pas non plus fonctionner l'équipement en place. Le conseil s'interroge sur l'utilité de conserver du matériel non utilisé et sur le surcoût dû à la consommation d'électricité non prévue dans le prix de la mise à disposition de la salle.

Concernant le lave-verres, celui-ci commence à montrer des signes de vétusté. Il sera nécessaire de le remplacer par un matériel plus adapté (lave-vaisselle).

Enfin, le conseil municipal rappelle que les locations pour les particuliers le week-end sont prioritaires. Elles s'étendent du vendredi à la remise des clés jusqu'au lundi matin après la réalisation de l'état des lieux. La présence de personnes d'associations qui possèdent les clés de la salle n'est pas autorisée en dehors des plages horaires réservées aux activités de l'association. Le conseil municipal n'ayant pas connaissance du nombre de double de clés circulant, il envisage de faire changer les canons des serrures afin de contrôler l'utilisation des locaux et rappelle que l'accès de la salle des fêtes n'est pas "en libre service".

Compte rendu des commissions :

- Conseil d'école par Adeline DUHAUT : à noter la probabilité de participation des communes qui ne possèdent pas de bâtiments scolaires au frais de fonctionnement des écoles.

- Commission des déchets ménagers par Brigitte ARNAULT : à souligner la nécessité de faire des rappels à la population sur les procédures du tri sélectif : les sacs jaunes reçoivent tous les contenants (plastiques, métal, carton).

Séance levée à: 23:10

En mairie, le 09/12/2022
Le Maire
Maryse GARNIER